



## DIRECTION

Tél.: 04 74 31 32 01

04 74 31 32 03

Fax:

04 74 31 32 04 E-Mail: direction@ch-vienne.fr

CD/SD/MH

## **DECISION DU DIRECTEUR** N° 2020 - 005

## Le Directeur,

- Vu la Circulaire DH/FH/n°2000-264 du 19 mai 2000 relative à la mise en place des conseils de bloc opératoire dans les établissements publics de santé,
- Vu les conclusions de la mission de réorganisation du bloc opératoire conduite par l'organisme REFERIS et présentées lors du Directoire du 18 décembre 2019,
- Vu la charte de bloc du Centre Hospitalier de Vienne validée par le conseil de bloc du 20 février 2020 :
- Vu le conseil de bloc du 28 mai 2020

## Décide

Sur proposition du chef de pôle,

Article 1 : La composition du Comité des Utilisateurs du bloc opératoire du Centre Hospitalier de Vienne est la suivante :

Chef de pôle : Dr RAGUE

Chef de pôle adjoint : Dr CHAMBON

- Cadre Supérieur Soignant de Pôle : M. MENDES

- Président du conseil de bloc : Dr CHAMBON

Responsable de structure : M. GIOE

Responsable de structure adjoint : poste vacant

Un représentant par spécialité chirurgicale et médicale intervenant au bloc opératoire :

o Anesthésie : Dr RAGUE / Dr DUMITRU

o Cardiologie: Dr PROST / Dr CHABIN

o Endoscopie: Dr DINCA / Dr MARTIN STOEYMEYTH Gynécologie : Dr BOURNETON / Dr DEVILLARD

o Ophtalmologie: Dr COULON / Dr VILLEMONT

o ORL: Dr DURET

o Orthogénie: Dr BOURNETON / Dr GUYOT PERUSET

Orthopédie et traumatologie : Dr HABI / Dr MAATOUGUI

o Urologie: Dr SAADE

 Vasculaire: Pr FEUGIER / Dr BENYELLES Viscéral : Dr CHAMBON / Dr PARMENTIER



- Médecins en charge de l'Unité de Chirurgie Ambulatoire : Dr SOIGNON
- Pharmacien responsable de la stérilisation et des dispositifs médicaux : Dr GADOT
- Cadre responsable de la stérilisation et de l'endoscopie : Mme PUTOUD
- Cadre responsable de la pharmacie : Mme TURQUETTA
- Cadres des services de chirurgie : Mme KHEDIMI et Mme MAITRE
- Cadre de l'UCA : Mme DAUZAT
- Praticien en hygiène hospitalière : Dr WATTEZ
- Cadre de santé hygiène : Mme PIRODON
- Coordonnateur général de soins : M. ROUSSON
- Invité permanent : M. YAHIAOUI, Directeur délégué du Pôle Chirurgie Médico-Technique.

<u>Article 2</u>: Conformément à la charte de bloc en vigueur, la composition du comité des utilisateurs du bloc n'est pas limitée dans le temps à l'exception des membres issus du conseil de bloc qui sont nommés pour 3 ans.

Fait à Vienne, le 29 mai 2020

Le Directeur

Christian DUBLÉ